

Demande de photocopie d'examen - JUIN

Conformément à la législation (Circulaire ministérielle n°5762 du 10/06/2016), en application du Décret du 22 décembre 1994, il est possible de demander une copie d'examen de mon enfant si je le juge utile.

Je soussigné(e)

NOM et prénom :,
 père / mère / tuteur légal ²de

NOM et prénom de l'élève : **Classe :**

désire obtenir une photocopie de l'épreuve d'examen dont j'indique les références ci-dessous.

Branche	Professeur	Visa Service « Photocopies »
..... <i>Coût des copies</i>

*Par la présente, je m'engage à payer les frais de photocopies des examens demandés.
 Prix de la copie : 0,25 € par face (Décret du 22 décembre 1994, article 11).*

Idéalement, toute demande de copie d'examen devra être assortie d'une rencontre avec le professeur concerné.

Aucun élève n'est autorisé à consulter les épreuves d'un autre élève.

Les demandes sont faites via ce formulaire, à l'accueil du Collège, par l'élève ou ses parents, au terme de la réunion des parents de fin d'année. Les copies seront retirées au plus tard avant la fermeture de l'école moyennant paiement de la somme correspondant au nombre de feuilles imprimées.

Date :	Signature :
--------	-------------

Je soussigné

déclare avoir reçu une photocopie des documents repris ci-dessus. L'élève et ses parents s'engagent à n'utiliser cette copie que dans un but d'aide pédagogique, à ne pas transmettre la photocopie réalisée à une tierce personne, ni permettre à une tierce personne de la reproduire.

Date : _____ Signature : _____

¹ Biffer les mentions inutiles.

Demande de photocopie d'examen - janvier

Au mois de janvier, les professeurs commenteront et/ou feront corriger les examens de leurs élèves en classe. Lors de la réunion de parents, les professeurs tiennent les copies d'examen à la disposition des parents. Malgré cette organisation, si le(s) responsable(s) de l'enfant le juge(nt) utile, conformément à la législation (Circulaire ministérielle n°5762 du 10/06/2016), en application du Décret du 22 décembre 1994, il est possible de demander une copie d'examen. **Idéalement, toute demande de copie d'examen devra être assortie d'une rencontre avec le professeur concerné.**

Les demandes sont faites via ce formulaire, à l'accueil du Collège, par l'élève ou ses parents, au terme de la réunion des parents de fin janvier. Les copies seront retirées moyennant paiement de la somme correspondant au nombre de feuilles imprimées.

Aucun élève n'est autorisé à consulter les épreuves d'un autre élève.

Je soussigné(e)

NOM et prénom :

père / mère / tuteur légal 1^{de}

NOM et prénom de l'élève : **Classe :**

désire obtenir une photocopie de l'épreuve d'examen dont j'indique les références ci-dessous.

Branche	Professeur	Visa Service « Photocopies »
..... <i>Coût des copies</i>

Par la présente, je m'engage à payer les frais de photocopies des examens demandés.

Prix de la copie : 0,25 € par face (Décret du 22 décembre 1994, article 11).

Date :	Signature :
--------	-------------

Je soussigné(e)

déclare avoir reçu une photocopie des documents repris ci-dessus. L'élève et ses parents s'engagent à n'utiliser cette copie que dans un but d'aide pédagogique, à ne pas transmettre la photocopie réalisée à une tierce personne, ni permettre à une tierce personne de la reproduire.

Date : Signature :